

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2014

EXIL DES FORCES VIVES DE FRANCE - (N° 1810)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par
M. Chatel

ARTICLE UNIQUE

A la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« contribuables »

les mots :

« personnes physiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, dans la mesure où l'aspect fiscal n'épuise pas le sujet de la commission d'enquête.